

 **RÈGLEMENT**

**LES CRITÈRES D’ÉLIGIBILITÉ**

Le projet doit :

* Être présenté OBLIGATOIREMENT par :

un étudiant inscrit dans un établissement d’enseignement supérieur et suivant une formation donnant droit au statut étudiant,

un groupe d’étudiants,

ou une association étudiante.

* Être novateur et, s’il a déjà été présen­té les années précédentes, contenir de nouveaux paramètres (pas de reconduc­tion d’un événement à l’identique).
* Mettre en exergue une dynamique d’animation de la vie étudiante (au minimum une restitution de projet dans le milieu étudiant faisant partie intégrante du projet et développée dans le dossier).
* Bénéficier d’un cofinancement d’autres partenaires publics ou privés (aide ma­térielle chiffrable ou soutien financier).
* Présenter un budget équilibré.
* Prévoir l’engagement de faire apparaître le logo du Crous sur tous les supports de communication relatifs au projet.
* **Projet humanitaire**

Votre projet humanitaire doit :

- apporter une aide concrète sur place

- avoir des retombées pour le milieu étudiant parisien

- avoir le suivi réel d'un professeur ou d'une personnalité qualifiée à Paris

- avoir un relais sur place (association, ONG...)

Votre projet ne doit pas :

- prévoir de prodiguer des soins/actes médicaux réservés aux personnels qualifiés

- faire partie de votre cursus

- cibler un pays déconseillé par le Ministère des Affaires Etrangères

* **Projet Culturel**

Pour les court-métrages, le réalisateur ou le scénariste doivent être étudiant de l’académie de Paris. Pour les pièces de théâtre, le metteur en scène ou le dramaturge doivent être étudiant de l’académie de Paris.

**LES CRITÈRES DE NON-ÉLIGIBILITÉ**

Ne pourront être examinés les projets :

* Déjà achevés à la date limite de dépôt du dossier.
* À but lucratif ou commercial.
* Présentant des dépenses d’investisse­ment ou de fonctionnement associatif.
* Faisant partie du cursus universitaire obligatoire de l’étudiant (projets sanctionnés par une note ou toute autre forme d’évaluation, donnant lieu à la rédaction d’un mémoire ou d’un rapport, tutorés (même sans évaluation) par un ou des professeurs, mis en place lors de temps spécifiques faisant partie du cursus pédagogique d’une formation ; projets dont l’objet est identique au sujet de recherche universitaire du ou des porteur(s) de projet).
* Les participations à un raid.
* Les voyages touristiques.
* Les fêtes corporatistes (gala, soirée d’intégration)

**TYPE DE DEPENSES**

* **NON FINANCEES**

Achat de matériel hors frais créatifs,

Transport

Hébergement

Nourriture/boisson

Rémunération de professionnel et d'étudiant

Frais de fonctionnement ou d'investissement associatif

* **FINANCEES**

Frais artistique (Décors, Costumes, Matériel création d’œuvre, Maquillage…)

Frais humanitaire (matériel construction, matériel scolaires …)

Location de salle

Location de matériel

Impression

Droit d’auteur